

Dossier du BHI No. S3/3055/A

LETTRE CIRCULAIRE 51/2004
13 juillet 2004

HYDROGRAPHIE ET CARTOGRAPHIE MARINE
DANS LES ZONES ELOIGNEES

Monsieur le Directeur,

Le Sous-comité de la sécurité de la Navigation (NAV) de l'Organisation maritime internationale (OMI), lors de sa 48^e session de 2002, a invité l'OHI à rendre compte à la 49^e session de 2003 de la manière dont la qualité et la disponibilité de données hydrographiques dans les zones éloignées pourraient être améliorées, et à présenter un rapport sur l'état actuel des levés hydrographiques dans les zones éloignées, dans le cadre de son étude intitulée « Sécurité des navires à passagers de grandes dimensions : planification efficace du voyage pour les navires à passagers de grandes dimensions ». Lors de la 50^e session de NAV en 2004, le rapport a été présenté (Document NAV 49/11 de l'OMI) en même temps que la recommandation visant à ce que l'OHI rédige un rapport supplémentaire sur la manière dont la qualité et la disponibilité des données hydrographiques dans les zones éloignées pourraient être améliorées

L'OHI a donc fait un rapport à la session NAV 50 qui a eu lieu au siège de l'OMI, à Londres, du 5 au 9 juillet 2004. Un exemplaire de ce document est joint en tant qu'Annexe A. Le rapport a été bien perçu et l'OHI a été invitée à tenir NAV informé de tout progrès supplémentaire sur cette question.

Il est demandé aux Etats membres de tenir le BHI informé de tout développement concernant ce sujet.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction

(original signé)

Vice-amiral Alexandros MARATOS
Président

Annexe A : Document NAV 50/11 de l'OMI



SOUS-COMITÉ DE LA SÉCURITÉ
DE LA NAVIGATION
50ème session
Point 11 de l'ordre du jour

NAV 50/11
28 avril 2004
Original : ANGLAIS

**SÉCURITÉ DES NAVIRES À PASSAGERS DE GRANDES DIMENSIONS : PLANIFICATION
EFFICACE DU VOYAGE POUR LES NAVIRES
À PASSAGERS DE GRANDES DIMENSIONS**

Document présenté par l'OHI

RÉSUMÉ

<i>Résumé analytique :</i>	On trouvera dans le présent rapport une évaluation de l'état actuel des levés hydrographiques eu égard à la qualité et à la disponibilité de données hydrographiques dans les zones éloignées.
<i>Mesures à prendre :</i>	Paragraphe 6
<i>Documents de référence :</i>	NAV 48/19, paragraphes 12.9 et 12.11.1, NAV 49/11 et NAV 49/19, paragraphe 11.13

1 INTRODUCTION

Le présent rapport développe celui présenté au NAV 49 (document NAV 49/11). L'OHI a poursuivi ses vastes consultations dans ce domaine. La question a été soulevée à la troisième session de la Commission hydrographique pour l'Antarctique (HCA), qui s'est tenue au BHI, à Monaco, du 8 au 10 septembre 2003. En outre, l'OHI a écrit à 18 organisations menant des activités dans les zones arctiques et antarctiques. Les quatre organisations ci-après ont répondu en détail :

- Association internationale des organisateurs de voyages dans l'Antarctique (IAATO) ;
- Division antarctique australienne (AAD);
- Institut antarctique de Nouvelle-Zélande (NZAI); et
- Institut Scott de recherche polaire (SPRI).

Il n'existe pas pour l'Arctique d'organisation correspondant à l'IAATO; toutefois, étant donné que plusieurs organisateurs de voyages dans l'Antarctique opèrent aussi dans l'Arctique, l'IAATO est convenue de consulter des membres appropriés au sujet de l'Arctique.

Le Danemark a répondu à la demande de renseignements figurant au paragraphe 5.5 du document NAV 49/11. Son rapport a trait aux eaux du Groenland.

2 QUESTIONS

Les questions soulevées dans les réponses sont résumées ci-après et sont le cas échéant assorties d'observations :

- .1** *L'exécution de levés et l'établissement de cartes dans les zones d'intérêt national, par exemple les bases de l'Antarctique et les zones de création d'infrastructures au Groenland, sont dans l'ensemble satisfaisants. À l'exception du voisinage immédiat de ces zones, la situation est en générale peu satisfaisante, dans de nombreuses zones il existe seulement quelques tracés isolés.*

Comme il est indiqué au paragraphe 2 du document NAV 49/11, l'exécution de levés selon des normes modernes, telles que définies dans les publications S-44 de l'OHI, est un processus onéreux, en particulier dans les "zones éloignées". Les bureaux hydrographiques nationaux doivent classer leurs activités par ordre de priorité. L'OHI continuera de promouvoir l'exécution de levés dans ces zones éloignées, qu'il juge indispensable. La troisième édition de la publication S-55 de l'OHI intitulée "État des levés hydrographiques et de la cartographie marine dans le monde" devrait contribuer dans une large mesure à faire prendre davantage conscience du caractère essentiel des levés dans ces zones (voir le paragraphe 3 ci-dessous).

- .2** *Les anomalies cartographiques et autres renseignements pertinents fournis par les navires des organisateurs de voyages mettent parfois jusqu'à 5 ans avant d'apparaître sous forme de corrections apportées aux cartes.*

Il s'agit là d'une observation d'ordre général, et l'OHI a demandé des renseignements plus précis afin d'examiner la cause de ces retards et d'y remédier. Les compagnies qui ont répondu à l'enquête menée par l'IAATO ont indiqué qu'elles envoyaient des renseignements sur les cartes soit à leur bureau hydrographique national soit au pays qui publie les cartes utilisées. L'IAATO a évoqué la possibilité d'envoyer ces renseignements à un point de contact unique. Celui-ci veillerait à ce que les renseignements soient communiqués à titre prioritaire à tous les organismes de cartographie pertinents. Cette question sera abordée à la quatrième session de la HCA, qui se tiendra en Grèce en septembre 2004.

- .3** *Les renseignements indiqués sur les cartes de différents pays ne sont pas toujours harmonisés.*

Aucun cas spécifique n'a été mentionné, et l'OHI a demandé des renseignements plus détaillés afin d'évoquer le problème avec les organismes de cartographie concernés. L'OHI pense que ce genre de situations sera de plus en plus rare à mesure que le nombre de cartes internationales (INT) disponibles augmentera (voir le paragraphe 3.1 du document NAV 49/11). Toutefois, à court terme le problème demeure. Actuellement, une trentaine de cartes seulement ont été produites sous format 100 INT. En attendant, l'OHI continuera de promouvoir l'échange de données cartographiques.

- .4** *Polar Star Expeditions, compagnie membre de l'IAATO, a proposé que l'IAATO et l'OHI mettent au point des normes pour la collecte et la communication de données hydrographiques de façon ponctuelle.*

Cette proposition n'est pas sans intérêt et l'OHI examinera les moyens de la mettre en oeuvre avec les bureaux hydrographiques pertinents.

- .5** *L'IAATO a indiqué que, si l'espace le permet, les navires de ses membres pourraient servir de plates-formes pour recueillir des données.*

L'OHI accepte avec gratitude cette offre qui a été renouvelée à la troisième session de la HCA. L'OHI et l'IAATO ont mis au point une procédure permettant aux bureaux hydrographiques d'identifier les possibilités et de contacter les exploitants des navires. L'OHI et l'IAATO continueront de promouvoir cette possibilité auprès des États Membres lors des futures sessions de la HCA.

3 PUBLICATION S-55 "ÉTAT DES LEVÉS HYDROGRAPHIQUES ET DE LA CARTOGRAPHIE MARINE DANS LE MONDE"

Comme il est indiqué au paragraphe 5.4 du document NAV 49/11, l'OHI s'attache actuellement à produire la troisième édition de cette publication. La qualité des renseignements dépendra de toute évidence du volume et de la qualité des données reçues. L'OHI se félicite de la diffusion de la lettre circulaire 2056 de l'OMI datée du 31 octobre 2003, par laquelle le questionnaire de l'OHI a été communiqué aux États Membres de l'OMI qui ne sont pas Membres de l'OHI, en les invitant à retourner les renseignements demandés à l'OHI. Au 26 avril, l'OHI a reçu 41 réponses émanant d'États Membres de l'OHI et 15 réponses émanant d'États qui ne sont pas Membres de l'OHI.

La troisième édition de la publication S-55 sera un document stratégique qui permettra de débattre des questions en toute connaissance de cause et favorisera l'affectation de ressources pour les levés hydrographiques et la cartographie marine au sein de la communauté internationale. Les données recueillies sont saisies dans une base de données numérique, qui pourra être consultée à partir du site internet de l'OHI. Des formulaires sur l'internet sont en cours d'élaboration afin que les bureaux hydrographiques puissent actualiser en ligne leurs données, à tout moment. Des messages apparaîtront régulièrement sur le site de l'OHI pour demander ces renseignements.

4 COOPÉRATION DANS L'ARCTIQUE

À sa troisième session en septembre 2003, la HCA a examiné la nécessité d'œuvrer en coopération pour l'établissement de cartes des eaux arctiques. À l'issue de ces débats, le rapport de la réunion, qui a été communiqué aux États Membres de l'OHI sous couvert de la lettre circulaire CL 76/2003 datée du 11 décembre, comprenait un questionnaire relatif à la création d'une Commission hydrographique pour l'Arctique. La majorité des réponses reçues au 26 avril sont favorables à la création de cette commission. L'OHI prendra des mesures en ce sens dès que le vote sera terminé.

5 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Les levés hydrographiques sont onéreux et les ressources ne sont pas inépuisables. Aucune mesure simple ne permettra, à court terme, de fournir des données hydrographiques de qualité élevée pour les zones éloignées. Toutefois, afin d'améliorer cet état de chose, l'OHI prendra les mesures suivantes :

- poursuivre les consultations avec l'IAATO, par le biais de la HCA, en vue de mettre au point une norme pour les rapports ponctuels fournis par les navires de croisière effectuant des voyages dans des zones éloignées et étudier la possibilité de nommer un point de contact unique auquel ces rapports seraient envoyés.
- promouvoir, lors des réunions futures de la HCA et auprès d'autres instances appropriées, l'offre de l'IAATO de mettre à disposition un espace à bord des navires de ses membres pour recueillir des données;
- élaborer et gérer la troisième édition de la publication S-55 sur l'état des levés hydrographiques et de la cartographie marine dans le monde et la promouvoir en tant qu'outil aidant à fournir des services permettant d'améliorer la situation, tout particulièrement dans les zones éloignées;
- poursuivre les discussions avec les États Membres et les commissions hydrographiques régionales sur le meilleur moyen d'améliorer la coopération, et donc la qualité et la disponibilité des données hydrographiques, dans l'Arctique. Sous réserve de l'approbation de ses États Membres, l'OHI créera une "Commission hydrographique pour l'Arctique".

Toutes les nations maritimes devraient continuer de fournir des renseignements présentant un intérêt pour la sécurité de la navigation à l'OHI ou au bureau hydrographique responsable de l'établissement de cartes de la zone en question.

Dans le présent rapport, les "zones éloignées" sont limitées à l'Arctique, à l'Antarctique et aux eaux entourant le Groenland. Toutefois, l'OHI reconnaît qu'il existe d'autres zones pouvant être considérées comme "éloignées" et pour lesquelles il est nécessaire d'améliorer les données hydrographiques. La troisième édition de la publication S-55 facilitera aussi l'identification de ces zones et de leurs besoins.

6 MESURES QUE LE SOUS-COMITÉ EST INVITÉ À PRENDRE

Le Sous-comité est invité à prendre note du présent rapport.
